



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 75

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, la somme maximale de trois milliards trois cent sept millions trois cent soixante-seize mille trois cents dollars (3 307 376 300 \$), ce qui correspond à cinquante pour cent (50 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, la somme maximale de vingt-neuf millions de dollars (29 000 000 \$), ce qui correspond à cinquante pour cent (50 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

L'Assemblée se forme en Comité des voies et moyens.

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ, afin que soient couverts les crédits à accorder à Sa Majesté pour certaines dépenses de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, que soit payée sur le Trésor la somme de trois milliards trois cent sept millions trois cent soixante-seize mille trois cents dollars (3 307 376 300 \$), ce qui correspond à cinquante pour cent (50 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session.

IL EST DÉCIDÉ, afin que soient couverts les crédits à accorder à Sa Majesté pour certaines dépenses de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, que soit payée sur le Trésor la somme de vingt-neuf millions de dollars (29 000 000 \$), ce qui correspond à cinquante pour cent (50 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SELINGER de proposer la présentation, le dépôt et la première lecture du projet de loi 55 — *Loi de 2002 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2002* — ainsi que son renvoi immédiat en deuxième lecture.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SELINGER de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 55 — *Loi de 2002 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2002*.

Le comité plénier examine le projet de loi 55 — *Loi de 2002 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2002* — et en fait rapport sans amendement. L'Assemblée consent à l'approbation du projet de loi.

L'Assemblée consent à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi 55 — *Loi de 2002 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2002*.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (G. Sedo, E. Edie, G. Edie et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire de l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne entre Virden et la frontière de la Saskatchewan une priorité fiscale immédiate de son gouvernement et de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux commencent au cours de l'année de construction 2002. (B. Canart, I. Cousins, L. Shepherd et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (A. Frolick, C. Schmidt, K. Berger et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire de l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne entre Virden et la frontière de la Saskatchewan une priorité fiscale immédiate de son gouvernement et de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux commencent au cours de l'année de construction 2002. (E. Paulls, I. Paull, B. Ogilvie et autres)

M. STRUTHERS — Adoption par l'Assemblée législative du Manitoba d'une loi modifiant la *Loi constituant en corporation « The Winnipeg Real Estate Board »*. (L. Weiss, J. McCullough, A. Wren et autres)

M. le *ministre* ASHTON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Transports et Services gouvernementaux.
(Document parlementaire n° 198)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Programmes d'aide communautaire;
(Document parlementaire n° 199)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Sport.
(Document parlementaire n° 200)

M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Affaires intergouvernementales.
(Document parlementaire n° 201)

M. le *ministre* SELINGER dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Commission de la fonction publique;
(Document parlementaire n° 202)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Régime de retraite de la fonction publique et autres frais;
(Document parlementaire n° 203)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Crédits d'autorisation et Autres affectations.
(Document parlementaire n° 204)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. STRUTHERS et PENNER (Steinbach), M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. FAURSCHOU et AGLUGUB font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD voulant que soit lu une troisième fois et adopté le projet de loi 33 — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act*.

Le débat se poursuit.

M. FAURSCHOU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet à M. MARTINDALE de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 303 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut/The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

MM. MARTINDALE, LAURENDEAU et PENNER (Steinbach) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. RONDEAU voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 301 — *Loi sur les pouvoirs additionnels accordés à l'Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd./The Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd. Additional Powers Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M. LAURENDEAU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. FAURSCHOU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

MM. FAURSCHOU, GILLESHAMMER, HELWER, CUMMINGS, GERRARD, PITURA, MAGUIRE et, avec le consentement de l'Assemblée, CUMMINGS interviennent.

M^{me} la ministre MIHYCHUK propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 23

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 34 — *Loi sur l'observation de la Charte/The Charter Compliance Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. GERRARD interviennent.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
FRIESEN
GERRARD
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 31

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
FAURSCHOU
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 22

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

Sont lus une troisième fois et adoptés un par un les projets de loi indiqués ci-après :

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act*;

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (structure de gestion de la division scolaire de langue française)/The Public Schools Amendment Act (Francophone School Division Governance Structure)*;

(N^o 43) — *Loi sur la protection des ours polaires/The Polar Bear Protection Act*.

Le comité plénier examine le projet de loi 45 — *Loi d'exécution du budget de 2002 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2002* — et en fait rapport sans amendement. L'Assemblée consent à l'approbation du projet de loi.

L'Assemblée consent à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi 45 — *Loi d'exécution du budget de 2002 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2002*.

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 50 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner les projets de loi indiqués ci-après :

« (N^o 45) — *Loi d'exécution du budget de 2002 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2002;*

« (N^o 55) — *Loi de 2002 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2002* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction royale des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie l'Assemblée législative et sanctionne les projets de loi en question. ».

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (structure de gestion de la division scolaire de langue française)/The Public Schools Amendment Act (Francophone School Division Governance Structure);*

« (N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act;*

« (N^o 33) — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act;*

« (N^o 34) — *Loi sur l'observation de la Charte/The Charter Compliance Act;*

« (N^o 43) — *Loi sur la protection des ours polaires/The Polar Bear Protection Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 17 h 53, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 17 h 54, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi prochain, 10 heures.

Le président,

George Hickes